



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association de Sauvegarde du Site de Bétange

Florange, 3 mars 2026 — Pour diffusion immédiate

Projet A31bis : les entreprises expropriées, relocalisées sur 25 hectares aux portes du domaine de Bétange

L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange s'oppose sans réserve au projet de Zone d'Activités Economiques annoncé par Thionville Fensch Agglomération pour reloger les entreprises de la ZAE Sainte-Agathe expropriées par le projet A31 bis. Elle dénonce un acharnement des élus et de l'Etat à détruire le patrimoine culturel et environnemental et plus largement le cadre de vie et la santé des Florangeois et des Tervillois.

Le 27 janvier 2026, Thionville Fensch Agglomération adressait aux entreprises de la ZAE Sainte-Agathe une lettre cosignée par son Président et maire de Thionville, le Dr Pierre Cuny, son Président délégué et maire de Fameck, Michel Liebgott, et son Vice-Président au Développement économique et maire de Florange, Remy Dick. Cette lettre annonce l'identification d'un terrain de 25 hectares à Florange, entre le passage de Daspich et l'Allée des Marronniers, pour y relocaliser les entreprises expropriées par le projet A31bis.

Le projet A31bis impose le déplacement d'entreprises installées de longue date sur la ZAE Sainte-Agathe. C'est pour les reloger que Thionville Fensch Agglomération a identifié ce terrain de 25 hectares aux abords immédiats du domaine de Bétange — sans évaluer les conséquences de ce choix sur un site protégé à tous les niveaux.

L'implantation d'une ZAE et le passage de l'A31 bis entre le domaine de Bétange et Terville provoqueraient l'encerclement et la destruction de l'un des derniers espaces naturels et patrimoniaux de la vallée de la Fensch, qui ne pourrait ainsi plus jouer son rôle de poumon vert et réservoir de biodiversité.

L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange, aux côtés des 13 associations nationales qu'elle fédère, exige des élus locaux l'abandon du projet d'implantation de la ZAE sur ce terrain de 25 hectares. Elle réaffirme son opposition au projet A31 bis et à toutes ses conséquences comme cette ZAE et dénonce un acharnement de l'Etat et des élus à détruire le patrimoine culturel et environnemental et plus largement le cadre de vie et la santé des Florangeois et des Tervillois.

1. Un site protégé et reconnu à tous les niveaux et parfaitement identifié pour ses qualités patrimoniales par les élus et l'Etat

Un patrimoine historique inscrit au titre des Monuments Historiques

- Le parc (65 ha), le château, la grille d'enceinte en fer forgé (4 km) et l'Allée des Marronniers sont intégralement inscrits aux Monuments Historiques
- Toute construction dans le périmètre de protection de 500 m est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Le terrain identifié pour la ZAE s'inscrit précisément dans ce périmètre de protection.

Biodiversité et labels naturels

- 70 espèces d'oiseaux dont une cinquantaine d'espèces protégées : milan royal, pic mar, faucon pèlerin, martin-pêcheur...
- 13 espèces de chauves-souris — la moitié des espèces de Lorraine — dont le Grand Rhinolophe, espèce en voie d'extinction, qui utilisent l'allée comme corridor de chasse
- Labels « Refuge pour les chauves-souris » (CPEPESC Lorraine) et « Refuge pour les oiseaux » (LPO)
- Chêne de 500 ans labellisé « Arbre remarquable de France » (A.R.B.R.E.S.)
- Allée des Marronniers lauréate du Concours national Allées d'arbres (Sites & Monuments, 2020), labellisée « Ensemble arboré remarquable de France »
- Obligation Réelle Environnementale (ORE) signée avec la LPO Moselle pour 99 ans — première de la région Grand-Est — contractualisant la protection juridique de l'allée

Reconnaissance scientifique et européenne

- Label européen Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage (18 décembre 2025) : le domaine de Bétange est le 100e territoire labellisé en France, dans un réseau de 580 territoires couvrant 2 millions d'hectares dans 19 pays européens. Ce label décerné par l'European Landowners' Organization est porté en France par l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fondation François Sommer.
- Site pilote de l'Observatoire Monuments Historiques et Développement Durable (CNRS / La Demeure Historique / Université Paris-Saclay / École d'architecture de Versailles, 2024), seul représentant de la région Grand-Est
- Soutien d'un réseau de 13 associations nationales : LPO, La Demeure Historique, Maisons Paysannes de France, Sites & Monuments, fédération Patrimoine-Environnement, A.R.B.R.E.S., GNSA, VMF, Paysages de France, Allées Avenues ...

2. La double peine : l'autoroute à l'ouest, la zone industrielle à l'est

Le domaine de Bétange et plus particulièrement l'Allée des Marronniers, dont l'inscription et la protection pour 99 ans ont été célébrées en présence de plusieurs élus locaux, se retrouveraient littéralement pris en étau :

À l'ouest : le projet A31bis prévoit une 2x2 voies autoroutières et une départementale élargie longeant à ciel ouvert le parc et l'allée sur près d'un kilomètre, avec ses pollutions sonores, atmosphériques, lumineuses et visuelles.

À l'est : 25 hectares de zone industrielle entre le passage de Daspich et l'allée, pour reloger les entreprises que ce même projet A31bis aura expropriées, cette zone industrielle générant des flux de camions supplémentaires.

Ce projet défigurerait durablement l'entrée de Florange côté Terville, aujourd'hui embellie par l'Allée des Marronniers et le parc de Bétange : un cadre de verdure exceptionnel, apprécié des habitants des deux communes, qui constitue l'un des derniers poumons verts d'une vallée déjà classée parmi les plus polluées de France.

L'Autorité environnementale elle-même reconnaît dans son avis du 15 janvier 2026 que le domaine de Bétange constitue un « fort enjeu patrimonial et paysager » et que le projet A31bis « ne touche à aucun autre monument historique ou site classé » sur l'ensemble de son tracé. Le domaine de Bétange est l'exception — et il paierait un prix double.

La lettre du 27 janvier présente pourtant le terrain de 25 hectares comme offrant « de nombreux atouts », sans mentionner une seule fois les Monuments Historiques, l'Obligation Réelle Environnementale, la biodiversité, ni les protections juridiques en vigueur.

3. Des incompatibilités juridiques et écologiques majeures

- avec le périmètre de protection Monuments Historiques
- avec l'Obligation Réelle Environnementale, engagement contractuel de 99 ans avec la LPO
- avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) pour 25 hectares de terres agricoles et naturelles. L'Autorité Environnementale recommande elle-même de « présenter un bilan des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers du projet en tenant compte des activités déplacées ».
- avec le label européen Wildlife Estates et les directives européennes Oiseaux et Habitats, qui engagent la France vis-à-vis de l'Union européenne.

Un impact catastrophique et irréversible :

- sur le corridor écologique de 300 hectares reliant la forêt domaniale de Florange au parc de Bétange et aux forêts de Hayange et Thionville. L'Autorité environnementale identifie pourtant des « zones de fragmentation de la trame verte dues aux infrastructures existantes » dans ce secteur.
- avec la disparition probable et définitive des 13 espèces de chauves-souris utilisant l'allée comme corridor de chasse, dont le Grand Rhinolophe, espèce strictement protégée en voie d'extinction. L'Autorité Environnementale recense 19 espèces de chauves-souris protégées dans la zone d'étude, dont 9 à enjeu fort.

Surtout : les incidences cumulées du projet A31bis et du projet de ZAE sur la biodiversité, les zones humides et la santé des habitants n'ont jamais été évaluées ensemble — alors que l'une est la conséquence directe de l'autre. L'Autorité environnementale le constate elle-même que les zones d'activités déplacées ne sont pas prises en compte dans le dossier soumis à l'enquête publique. L'État, porteur du projet A31bis, et Thionville Fensch Agglomération ont l'obligation conjointe de combler cette lacune.

Le calendrier annoncé dans la lettre du 27 janvier aggrave encore la situation : la consultation du public sur l'autorisation environnementale est prévue en 2030, soit après la désignation du concessionnaire en 2029. Les décisions structurantes seraient donc prises avant toute évaluation environnementale sérieuse ...

L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange rappelle que la vallée de la Fensch est déjà classée parmi les plus polluées de France. L'Autorité Environnementale souligne l'absence d'évaluation quantitative des risques sanitaires dans le dossier A31bis et relève des augmentations d'émissions polluantes entre 6 % et 10 % à la mise en service. Le domaine de Bétange est l'un des derniers poumons verts de cette vallée : toute érosion supplémentaire aggrave une situation sanitaire déjà préoccupante.

4. Les exigences de l'association

L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange, soutenue par ses 13 associations partenaires nationales, exige de Thionville Fensch Agglomération, l'abandon du projet de ZAE sur ce site, incompatible avec les protections en vigueur.

« Le projet A31bis causerait déjà des dommages irrémediables au domaine de Bétange. Y ajouter une zone industrielle de 25 hectares à ses abords immédiats, c'est lui infliger une double peine — et détruire durablement l'un des derniers espaces naturels et patrimoniaux de la vallée de la Fensch. C'est aussi défigurer durablement l'entrée de Florange, ce cadre de verdure exceptionnel que partagent Florangeois et Tervillois. L'Autorité environnementale a reconnu la valeur exceptionnelle de ce site. Les élus locaux ont eux-mêmes célébré les protections dont bénéficie ce site. Ils ne peuvent pas aujourd'hui les ignorer. Ce projet ne doit pas se faire.

L'Association de Sauvegarde du Site de Bétange

À propos de l'Association de Sauvegarde du Site de Bétange

Créée en décembre 2020, l'Association de Sauvegarde du Site de Bétange œuvre pour la préservation du patrimoine historique, architectural et écologique du domaine (château, parc de 65 ha, allée des Marronniers — intégralement inscrits aux Monuments Historiques). Elle est soutenue par 13 associations nationales partenaires et organise chaque année des événements culturels et patrimoniaux ouverts au public : Journées Européennes du Patrimoine, Rencontres musicales de Bétange, programme Enfants du Patrimoine, Journées Portes Ouvertes.

Contact presse

sauvegarde.betange@gmail.com

www.chateaudebetange.com

F-57190 Florange

06 08 46 91 50